



Conseil des affaires francophones
de l'arrondissement de Biel/Bienne

2022
2026

AXES STRATÉGIQUES DE LÉGISLATURE ET OBJECTIFS ANNUELS 2023

CONTEXTE

Le Conseil des affaires francophones de l'arrondissement de Biel/Bienne (CAF) est un conseil politique composé de 18 membres élus. Il a pour missions de :

Garantir les intérêts de la population francophone de l'arrondissement de Biel/Bienne

Promouvoir le bilinguisme, en favorisant la cohabitation de deux communautés linguistiques fortes dans l'espace bilingue biennois

Ces deux missions sont transversales à l'ensemble des activités menées par le CAF. Le Conseil établit ses axes stratégiques pour chaque législature de quatre ans. Chaque année, ces axes sont déclinés en objectifs annuels guidant les actions du Conseil et dont le bilan est présenté dans le cadre d'un rapport d'activités, lui aussi annuel.

BASES LÉGALES

Les compétences du CAF sont ancrées dans la législation cantonale bernoise sur le statut particulier du Jura bernois et la protection de la minorité francophone de l'arrondissement de Biel/Bienne (LStP, RSB 102.1).

Le CAF fixe son organisation au sein d'un règlement. La collaboration avec le Conseil du Jura bernois (CJB) est également réglementée dans un règlement commun CAF-CJB. Finalement, il est possible d'établir des conventions entre les communes de l'arrondissement de Biel/Bienne et le canton de Berne.

Niveau cantonal

Constitution du canton de Berne

Loi sur le statut particulier du Jura bernois et sur la minorité francophone de l'arrondissement de Biel/Bienne (RSB, 102.1)

Ordonnance sur le statut particulier du Jura bernois et sur la protection de la minorité francophone de l'arrondissement de Biel/Bienne (RSB 102.111)

Niveau du CAF et communal

Règlement commun du Conseil du Jura bernois et de Conseil des affaires francophones de l'arrondissement de Biel/Bienne

Règlement du Conseil des affaires francophones de l'arrondissement de Biel/Bienne

Règlement de la Commission formation, santé-social

Règlement de la Commission culture

Base organisationnelle de la Délégation biennoise aux affaires jurassiennes

Convention quadriennale entre le canton de Berne, la Ville de Bienne et la commune d'Évilard

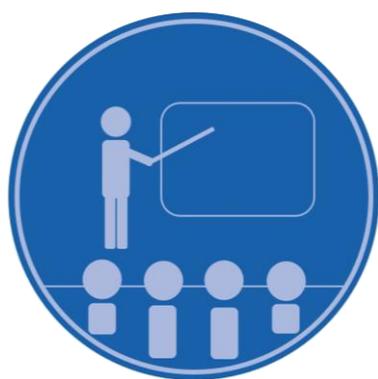
COMPÉTENCES DU CAF

De par ces bases légales cantonales, le CAF a des compétences de participation politique, de préavis, de décision et de négociation lui permettant de répondre à ses deux missions et de s'impliquer dans les affaires cantonales.

- Compétences décisionnelles : le CAF nomme des représentantes et représentants de la région bilingue de Bienne dans différents conseils, commissions et comités au niveau cantonal, mais aussi régional et local.
- Compétences de préavis: le CAF a notamment les compétences d'émettre des préavis pour l'attribution de subventions cantonales dans le domaine de la culture, mais aussi concernant les Fonds de Loterie et Fonds du Sport. Le CAF participe également à l'élaboration de la proposition de répartition de l'enveloppe fédérale que le canton de Berne reçoit de la Confédération sur la base de la loi fédérale sur les langues.
- Compétences de négociations : le CAF est en contact étroit avec de nombreuses unités administratives du canton de Berne, mais également avec les autorités cantonales et communales. Il participe à plusieurs groupes de travail traitant de thématiques importantes pour la région bilingue de Bienne telle que le projet « Avenir Berne romande ». Par son implication, il participe aux négociations et porte la voix des francophones de la région biennoise.
- Compétences de participation : le CAF participe aux procédures de consultation et de corapport portant sur les révisions et modifications de lois ou d'ordonnances cantonales. Par ses prises de position, il veille aux intérêts de la population francophone de la région biennoise.

PROGRAMME DE LÉGISLATURE 2022-2026

Le CAF œuvre dans 6 domaines d'action et il se fixe plusieurs axes stratégiques en lien avec ceux-ci pour la législature 2022-2026.



FORMATION



SANTÉ ET SOCIAL

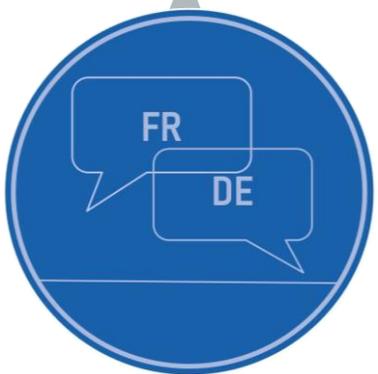


CULTURE

**BILINGUISME
CANTONAL
ET RÉGIONAL**

**POLITIQUE
ET CITOYENNETÉ**

**COMMUNICATION
ET VISIBILITÉ**



FORMATION

Axe stratégique 2022-2026 : Renforcer l'espace de formation postobligatoire de la région biennoise, notamment pour les jeunes francophones.

- Objectif 2023 : le CAF participe aux négociations liées au projet « Avenir Berne romande » et accompagne les différents déménagements d'école prévus dans ce cadre.
- Objectif 2023 : le CAF poursuit le développement du projet aJir et cherche des solutions pour pérenniser ce dernier.
- Objectif 2023 : le CAF soutient les écoles de la région et veille aux intérêts de la population francophone dans la mise en place des différentes réformes – notamment la réforme des maturités gymnasiales ou la réforme du commerce.

Axe stratégique 2022-2026 : Suivre l'évolution et soutenir les Hautes écoles de l'espace bernois (HEP-BEJUNE, HE-Arc, BFH et Université de Berne).

- Objectif 2023 : le CAF est en contact avec les Hautes écoles du canton et s'entretient avec elles concernant la prise en compte des francophones et du bilinguisme.
- Objectif 2023 : le CAF participe aux réflexions sur le développement des Hautes écoles de l'espace BEJUNE et soutient celles-ci.

SANTÉ ET SOCIAL

Axe stratégique 2022-2026 : Suivre la mise en œuvre de la nouvelle législation sur les prestations particulières d'encouragement et de la protection (LPEP, OPEP, OSIPE).

- Objectif 2023 : le CAF soutient les représentantes et représentants régionaux siégeant au sein du Comité de planification cantonal.
- Objectif 2023 : le CAF suit la mise en œuvre de la LPEP en soutien de la Plateforme des institutions pour enfants et adolescents du Jura bernois et de Bienne francophone (PIEA) et des institutions.

Axe stratégique 2022-2026 : Soutenir les institutions régionales et renforcer les liens avec la Plateforme des institutions pour enfants et adolescents du Jura bernois et de Bienne francophone (PIEA).

- Objectif 2023 : le CAF participe aux séances de la PIEA et se positionne en soutien de cette institution.

Axe stratégique 2022-2026 : Soutenir et participer au renforcement du bilinguisme au sein des institutions de santé et des affaires sociales de la région biennoise.

- Objectif 2023 : le CAF poursuit son dialogue avec les prestataires de santé de la région afin de renforcer la prise en compte du bilinguisme dans le domaine des soins.
- Objectif 2023 : le CAF rencontre les acteurs du domaine de l'intégration, suit la mise en place du Programme d'intégration cantonal et veille à l'intérêt des francophones dans les différentes étapes du processus d'intégration.

CULTURE

Axe stratégique 2022-2026 : Soutenir les acteurs et actrices culturelles ainsi que les organes culturels dans l'obtention de subventions pour leurs projets et programmes.

- Objectif 2023 : le CAF poursuit l'émission de préavis et veille, en dialogue avec le canton, à éviter une trop grande péjoration de la situation en lien avec la situation financière des communes.

Axe stratégique 2022-2026 : Positionner l'espace bilingue biennois comme un espace pont aussi pour le domaine de la culture.

- Objectif 2023 : le CAF participe aux réflexions menant à la reconnaissance du bilinguisme dans le domaine de la culture.
- Objectif 2023 : le CAF s'engage particulièrement pour les domaines culturels fragiles (théâtre francophone et arts de la scène, l'édition francophone et la création littéraire, cabaret et arts du cirque).

BILINGUISME CANTONAL ET RÉGIONAL

Axe stratégique 2022-2026 : Suivre le développement des 26 mesures cantonales liées au rapport d'experts sur le bilinguisme.

- Objectif 2023 : le CAF suit la mise en place des 26 mesures cantonales et donne des impulsions dans les différents domaines couverts par ces 26 mesures.

Axe stratégique 2022-2026 : Soutenir les institutions et organismes de la région dans l'obtention de soutiens pour le développement du bilinguisme.

- Objectif 2023 : le CAF est en contact avec les institutions et organismes de la région afin de mieux comprendre et définir les charges engendrées par un travail bilingue.
- Objectif 2023 : le CAF est en dialogue avec le canton afin de positionner la région biennoise comme un espace pont dans lequel il est nécessaire d'assurer une communauté francophone forte.

CITOYENNETÉ ET POLITIQUE

Axe stratégique 2022-2026 : Renforcer les liens avec les partenaires du CAF.

- Objectif 2023 : le CAF poursuit et renforce la collaboration avec ses différents partenaires.

Axe stratégique 2022-2026: Sensibiliser les jeunes aux questions liées au maintien de l'identité francophone et à la promotion du bilinguisme dans la région biennoise et dans le canton de Berne.

- Objectif 2023 : le CAF met en place des interventions auprès des jeunes en formation durant l'année afin de les amener à mieux comprendre les enjeux existant dans le soutien et la protection de la minorité francophone (formation, présentation, etc.).

Axe stratégique 2022-2026 : Renforcer les liens avec les autorités des communes germanophones de l'arrondissement de Biel/Bienne ainsi qu'avec les associations des communes.

- Objectif 2023 : le CAF entre en dialogue avec les communes germanophones de l'arrondissement.

COMMUNICATION ET VISIBILITÉ

Axe stratégique 2022-2026: Améliorer la communication et les informations transmises à la population concernant les activités du Conseil.

- Objectif 2023 : le CAF est présent sur les réseaux sociaux et communique de façon régulière sur ses activités.
- Objectif 2023 : le CAF réforme son rapport d'activités de façon à le rendre plus accessible à la population et au public cible.

Axe stratégique 4.6.2 : Améliorer la visibilité du CAF et renforcer le réseau de partenaires.

- Objectif 2023 : le CAF s'emploie à développer et intensifier les relations avec le réseau de partenaires en débutant par les partenaires du monde médiatique.